

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Date de convocation :
29 septembre 2014

Date d'affichage :
29 septembre 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 43

Membres présents : 31

Pouvoir : 3

OBJET : 2014/C10/06

**Remboursement
ristourne
chèques-déjeuner
aux agents**

Acte rendu exécutoire le :

17 OCT. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

16 OCT. 2014

Et publication le :

17 OCT. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 14 octobre à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (31) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Jean-Luc DRAGON, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Patrick MAUFROY, Alain MOSER, Jean-Louis OUDIN, Jacqueline PROTIN, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Serge SAUNOIS, Michel SIMONNOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jean-Pierre VEREECKE, Jean-Michel VIART.

Absents ou excusés (9) :

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Michel JACOB, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Samira SEBBARI, Marc SEBEYRAN, Christian TRICHE.

Pouvoir (3) :

Bruno FARINE représenté par Monsieur Jean-Pierre ABEL,
David LELUBRE représenté par Monsieur Pascal LANDREAT,
Henri PETIT DE BANTEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Remboursement ristourne chèques-déjeuner aux agents

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le groupe Chèque-déjeuner verse chaque année au Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA) une ristourne destinée aux agents qui est versée en direct ou par l'intermédiaire d'un comité d'entreprise.

Elle précise qu'après vérification, ces ristournes ont été encaissées depuis 2004 sur un compte d'attente sans être reversées aux agents du Syndicat.

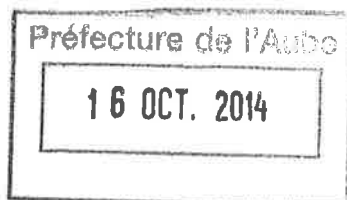
N'ayant pas de comité d'entreprise, le Syndicat doit reverser cette somme à ses agents pour régulariser la situation, au prorata de l'effectif présent au 31 décembre 2013, et pour l'avenir au prorata des agents sous forme de reversement annuel.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
34	0	0

DECIDE de reverser la somme cumulée de ristourne chèques-déjeuner aux agents du SDEDA.

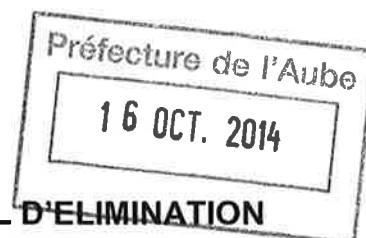


Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 octobre 2014
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Date de convocation :
29 septembre 2014

Date d'affichage :
29 septembre 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 43

Membres présents : 31

Pouvoir : 3

OBJET : 2014/C10/07

**Indemnité de conseil du
Payeur départemental**

Acte rendu exécutoire le :

17 OCT. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

16 OCT. 2014

Et publication le :

17 OCT. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 14 octobre à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (31) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Jean-Luc DRAGON, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Patrick MAUFROY, Alain MOSER, Jean-Louis OUDIN, Jacqueline PROTIN, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Serge SAUNOIS, Michel SIMONNOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jean-Pierre VEREECKE, Jean-Michel VIART.

Absents ou excusés (9) :

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Michel JACOB, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Samira SEBBARI, Marc SEBEYRAN, Christian TRICHE.

Pouvoir (3) :

Bruno FARINE représenté par Monsieur Jean-Pierre ABEL,
David LELUBRE représenté par Monsieur Pascal LANDREAT,
Henri PETIT DE BANTEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Indemnité de conseil du Payeur départemental

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire à compter de la date d'installation du nouveau comité et pour toute la durée du mandat du Comité Syndical, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

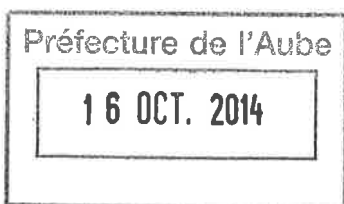
Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
34	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'accorder, à compter de la date d'installation du nouveau comité à Monsieur Patrice LAFILLE, Receveur syndical, une indemnité égale à 100 % du maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

RAPPELLE que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits à l'article 6225 du budget principal des exercices correspondants.

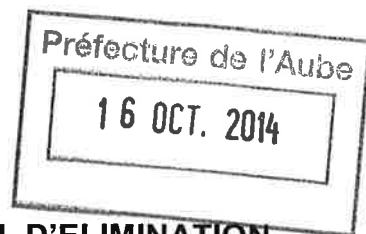


Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 octobre 2014
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Date de convocation :
29 septembre 2014

Date d'affichage :
29 septembre 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 43

Membres présents : 31

Pouvoir : 3

OBJET : 2014/C10/08

**Service Archives du
Centre de Gestion de
l'Aube: avenants n°1 et 2**

Acte rendu exécutoire le :

17 OCT. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

16 OCT. 2014

Et publication le :

17 OCT. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 14 octobre à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (31) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Jean-Luc DRAGON, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Patrick MAUFROY, Alain MOSER, Jean-Louis OUDIN, Jacqueline PROTIN, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Serge SAUNOIS, Michel SIMONNOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jean-Pierre VEREECKE, Jean-Michel VIART.

Absents ou excusés (9) :

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Michel JACOB, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Samira SEBBARI, Marc SEBEYRAN, Christian TRICHE.

Pouvoir (3) :

Bruno FARINE représenté par Monsieur Jean-Pierre ABEL,
David LELUBRE représenté par Monsieur Pascal LANDREAT,
Henri PETIT DE BANTEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Délibération n°2014/C10/08

Service Archives du Centre de Gestion de l'Aube: avenants n°1 et 2

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 juin 2003 du Conseil d'administration du Centre de Gestion permettant au Président de recruter des agents non titulaires en vue d'assurer des missions temporaires,

Vu la délibération du 13 juin 2012 du Conseil d'administration du Centre de Gestion créant le service « Archives ».

Vu la délibération du 17 octobre 2013 (2013/C10/04) du Comité syndical autorisant Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au service « Archives » du Centre de Gestion de l'Aube,

Vu le devis n° 2014-D008 soumis à son examen,

Considérant qu'en application de la délibération 2013/C10/04 susvisée, la convention d'adhésion au service « Archives » du Centre de Gestion de l'Aube a été signée par Madame la Présidente le 22 octobre 2013 et qu'un premier avenant de mise à disposition d'un archiviste a été passé pour 10 journées d'intervention de 7 heures.

Considérant qu'à l'issue de ces 10 journées d'intervention, il semble souhaitable de demander au service « Archives » du Centre de Gestion de l'Aube de traiter 10 caisses d'Archives supplémentaires, d'élaborer un tableau de gestion à l'attention du personnel et de sensibiliser ce dernier aux modalités d'archivage. Ceci porterait cependant le montant global d'intervention des archivistes itinérants du Centre de Gestion de l'Aube à 3 825 € au titre de l'année 2014, dépassant ainsi le maximum budgétaire annuel fixé par la délibération 2013/C10/04 susvisée.

Considérant l'intérêt du SDEDA de faire réaliser ces missions en 2014, comme le planning du service « Archives » du Centre de Gestion de l'Aube le permet, il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à accepter le devis n° 2014-D008 susmentionné et à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un archiviste pour un forfait d'intervention de 5 jours complémentaires (avenant n°2), et d'inscrire les crédits nécessaires au budget du SDEDA,

Après en avoir délibéré par,

LE COMITE SYNDICAL

Vote

Pour	Contre	Abstention
34	0	0

Délibération n°2014/C10/08

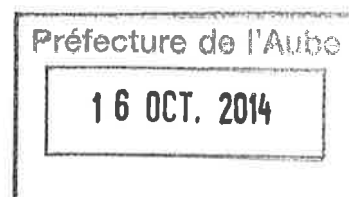
AUTORISE Madame la Présidente à accepter le devis n° 2014-D008 proposé et à signer l'avenant n°2 qui en découlera pour une intervention complémentaire du service « Archives » du Centre de Gestion.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget du SDEDA.

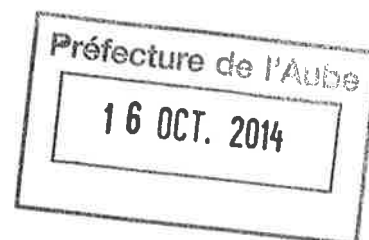
Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 octobre 2014
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Date de convocation :
29 septembre 2014

Date d'affichage :
29 septembre 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 43

Membres présents : 30

Pouvoir : 3

OBJET : 2014/C10/01

**Règlement intérieur du
SDEDA**

Acte rendu exécutoire le :

17 OCT. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

16 OCT. 2014

Et publication le :

17 OCT. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 14 octobre à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Jean-Luc DRAGON, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Patrick MAUFROY, Alain MOSER, Jean-Louis OUDIN, Jacqueline PROTIN, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Serge SAUNOIS, Michel SIMONNOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jean-Pierre VEREECKE, Jean-Michel VIART.

Absents ou excusés (9) :

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Samira SEBBARI, Marc SEBEYRAN, Christian TRICHE.

Pouvoir (3) :

Bruno FARINE représenté par Monsieur Jean-Pierre ABEL,
David LELUBRE représenté par Monsieur Pascal LANDREAT,
Henri PETIT DE BANTEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Règlement intérieur du SDEDA

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doit adopter un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Elle précise que le contenu de ce règlement est fixé librement par l'assemblée délibérante dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du comité syndical ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter son règlement intérieur.

Vu les articles L 2121-8 et L 5211-1 al 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

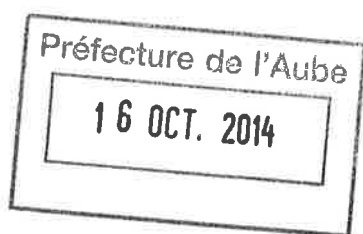
Vu le projet de règlement intérieur soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
33	0	0

LE COMITÉ SYNDICAL

ADOpte le règlement intérieur du SDEDA, annexé à la présente délibération.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 octobre 2014
La Présidente,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

16 OCT. 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Date de convocation :
29 septembre 2014

Date d'affichage :
29 septembre 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 43

Membres présents : 30

Pouvoir : 3

OBJET : 2014/C10/02

**Election d'un troisième
Vice-président**

Acte rendu exécutoire le :

17 OCT. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

16 OCT. 2014

Et publication le :

17 OCT. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 14 octobre à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Jean-Luc DRAGON, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Patrick MAUFROY, Alain MOSER, Jean-Louis OUDIN, Jacqueline PROTIN, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Serge SAUNOIS, Michel SIMONNOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jean-Pierre VEREECKE, Jean-Michel VIART.

Absents ou excusés (9) :

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Samira SEBBARI, Marc SEBEYRAN, Christian TRICHE.

Pouvoir (3) :

Bruno FARINE représenté par Monsieur Jean-Pierre ABEL,
David LELUBRE représenté par Monsieur Pascal LANDREAT,
Henri PETIT DE BANTEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Election d'un troisième Vice-président

Madame la Présidente rappelle que lors de la réunion du 1^{er} juillet 2014 (Délibération n°2014/C07/03), le Comité syndical a modifié les statuts du Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) et a décidé la création d'un poste de 3^{ème} Vice-président.

Il convient de procéder à l'élection.

Conformément aux statuts du SDEDA et notamment aux dispositions de l'article 6,

Vu la délibération n°2014/C07/03 du 1^{er} juillet 2014 portant modification des statuts du Syndicat d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) et création d'un 3^{ème} poste de Vice-président,

Il est fait appel à candidatures.

COMMENTAIRE

*La désignation des membres du Bureau d'un syndicat mixte est soumise aux dispositions combinées des articles L 2122-7-1 et L 2122-7 CGCT : il doit être procédé de **manière successive** à l'élection de chacun des membres du Bureau au **scrutin uninominal à trois tours** et exclue de pouvoir recourir au scrutin de liste.*

Les modalités de vote sont les suivantes :

- vote nominatif à bulletin secret ;
- vote à la majorité absolue pour les 2 premiers tours puis à la majorité relative au 3^{ème} tour.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

LE COMITE SYNDICAL,

PROCEDE à l'élection d'un troisième Vice-président :

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	33
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral)	05
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. Pascal LANDREAT 28 voix pour

M. Pascal LANDREAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

Préfecture de l'Aube

16 OCT. 2014

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 octobre 2014
La Présidente

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Date de convocation :
29 septembre 2014

Date d'affichage :
29 septembre 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 43

Membres présents : 31

Pouvoir : 3

OBJET : 2014/C10/03

**Marché d'assistance à
maitrise d'ouvrage
pour la mise en place
d'une plateforme de
traitement de déchets
ménagers et
assimilés
PI8 2013
Avenant n° 1**

Acte rendu exécutoire le :

17 OCT. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

16 OCT. 2014

Et publication le :

17 OCT. 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 14 octobre à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (31) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Jean-Luc DRAGON, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Patrick MAUFROY, Alain MOSER, Jean-Louis OUDIN, Jacqueline PROTIN, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Serge SAUNOIS, Michel SIMONNOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jean-Pierre VEREECKE, Jean-Michel VIART.

Absents ou excusés (9) :

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Michel JACOB, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Samira SEBBARI, Marc SEBEYRAN, Christian TRICHE.

Pouvoir (3) :

Bruno FARINE représenté par Monsieur Jean-Pierre ABEL,
David LELUBRE représenté par Monsieur Pascal LANDREAT,
Henri PETIT DE BANTEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

16 OCT. 2014

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une plateforme de traitement de déchets ménagers et assimilés - PI8 2013 - Avenant n° 1

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un marché à tranches conditionnelles relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une plateforme de traitement des déchets ménagers et assimilés avait été signé en avril 2014 avec le groupement d'entreprises ENVINERGIE et SAGE SERVICES.

Cette mission consiste en une assistance technico-économique, financière, fiscale et de concertation-communication, pour la réalisation du programme de l'opération, la consultation et le choix de (des) (l') opérateur(s), le suivi de l'aménagement et de la construction de la plateforme destinée à recevoir les ouvrages, les opérations de mise en service des différentes unités de la plateforme, les opérations de suivi et de vérification des performances et garanties jusqu'aux huit mille heures et le contrôle de l'exploitation durant trois années.

Elle expose enfin que l'article IV.2.1 portant sur la révision des prix du CCAP de ce marché contient une erreur de rédactionnelle. Elle propose donc un avenant n°1 pour corriger cette erreur matérielle.

Vu le projet d'avenant n°1 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

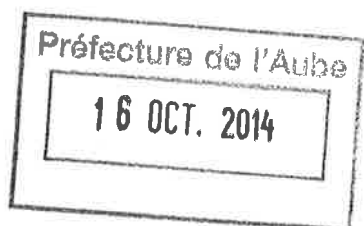
Vote

Pour	Contre	Abstention
34	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte le nouveau rédactionnel de l'article IV.2.1 du CCAP relatif à la révision des prix.

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une plateforme de traitement de déchets ménagers et assimilés - PI8 2013.

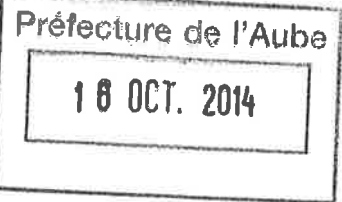


Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 octobre 2014
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

The signature is written in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text "LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE" and "16 OCT 2014".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Date de convocation :
29 septembre 2014

Date d'affichage :
29 septembre 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 43

Membres présents : 31

Pouvoir : 3

L'An Deux Mille quatorze
Le 14 octobre à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

OBJET : 2014/C10/04

**Contrat R 1 2011 lot 6
Avenant n°1**

Présents (31) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Jean-Luc DRAGON, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Patrick MAUFROY, Alain MOSER, Jean-Louis OUDIN, Jacqueline PROTIN, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Serge SAUNOIS, Michel SIMONNOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jean-Pierre VEREECKE, Jean-Michel VIART.

Acte rendu exécutoire le :

17 OCT. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

16 OCT. 2014

Et publication le :

17 OCT. 2014

La Présidente,

Danièle BOEGLIN

Absents ou excusés (9) :

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Michel JACOB, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Samira SEBBARI, Marc SEBEYRAN, Christian TRICHE.

Pouvoir (3) :

Bruno FARINE représenté par Monsieur Jean-Pierre ABEL,
David LELUBRE représenté par Monsieur Pascal LANDREAT,
Henri PETIT DE BANTEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Contrat R 1 2011 lot 6 - Avenant n°1

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le SDEDA gère les contrats de reprise des emballages dans le cadre de l'option fédération du contrat de la société Eco-Emballages.

En avril 2011, une convention de groupement de commandes avait été signée entre les trois syndicats de traitement champardennais suivants : le SDEDA, le SDEDM (52) et VALODEA (08). Le coordinateur du groupement de commandes est le SDEDA. Il avait signé, en juin 2011 un contrat de vente (lot 6), avec la société COVED NEGOCE, la vente des emballages ménagers en papier et cartons complexés « PCC » issus de collectes sélectives et du tri.

Au regard des valeurs du marché de rachat des PCC, une réévaluation du prix de reprise est proposée à compter du 1er octobre 2014. Il est nécessaire d'avenanter le contrat pour prendre en compte cette réévaluation.

Vu le projet d'avenant soumis à son examen,

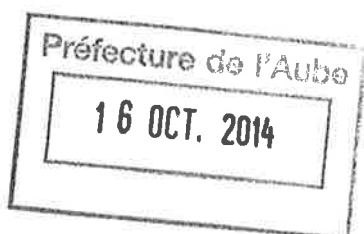
Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
34	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la présidente à signer avec la société COVED NEGOCE l'avenant n°1 au contrat de vente R 1 2011 lot 6 joint en annexe de la présente délibération.

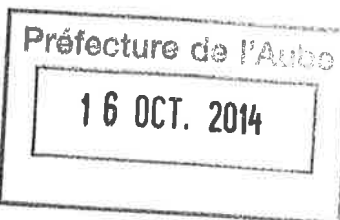


Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 octobre 2014
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Date de convocation :
29 septembre 2014

Date d'affichage :
29 septembre 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 43

Membres présents : 31

Pouvoir : 3

OBJET : 2014/C10/05

**Décision modificative
n° 1**

Acte rendu exécutoire le :

17 OCT. 2014

Après dépôt en Préfecture le :

16 OCT. 2014

Et publication le :

17 OCT. 2014

La Présidente,

Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 14 octobre à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (31) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Jean-Luc DRAGON, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Patrick MAUFROY, Alain MOSER, Jean-Louis OUDIN, Jacqueline PROTIN, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Serge SAUNOIS, Michel SIMONNOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jean-Pierre VEREECKE, Jean-Michel VIART.

Absents ou excusés (9) :

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Michel JACOB, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Samira SEBBARI, Marc SEBEYRAN, Christian TRICHE.

Pouvoir (3) :

Bruno FARINE représenté par Monsieur Jean-Pierre ABEL,
David LELUBRE représenté par Monsieur Pascal LANDREAT,
Henri PETIT DE BANTEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN.

Décision modificative n° 1

Madame la Présidente propose une décision modificative n° 1 afin de prendre en compte les points suivants :

En section d'Investissement :

- Acquisition d'un ordinateur (art. 2183) : +1 500 €,
- Travaux d'amélioration du pont-bascule du centre de transfert des Ecrevolles (art. 2135) : + 15 000 €
- Travaux d'électricité dans les bureaux du SDEDA (art. 2181) : + 5 000 €

En section de Fonctionnement :

- Entretien de bâtiments (art 61522) : - 54 000 €
- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : + 49 500 €

Ainsi qu'une régularisation de TVA (selon les dispositions de l'article 208 du Code Général des Impôts pour les exercices 2012 et 2013) dans le cadre de la fusion des deux budgets du Syndicat au 1^{er} janvier 2014, soit + 2 000 € au titre de l'investissement et 15 000 € au titre du fonctionnement.

Vu sa délibération n° 2014/C03/06 en date du 18 mars 2014 adoptant le Budget Primitif,

Vu le projet de décision modificative n° 1 soumis à son examen,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

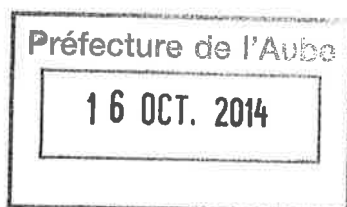
Vote		
Pour	Contre	Abstention
34	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de modifier le Budget Principal de l'exercice 2014 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 21			Chapitre 21		
21 500,00 €					2 000,00 €
2135	Installations générales	+ 22 140,00 €	21..	Régularisation TVA des mandats d'investissement	2 000,00 €
2152	Installations de voirie	- 2 578,00 €			
2158	Autre installation, mat. et out	+ 2 578,00 €	Chapitre 021		19 500,00 €
2181	Installations générales	+ 5 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	19 500,00 €
2183	Matériel informatique	- 5 640,00 €			
TOTAL			TOTAL		21 500,00 €
21 500,00 €					21 500,00 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011		- 354 000,00 €	Chapitre 75		15 000,00 €
61522	Entretien bâtiments	- 354 000,00 €	758	Produits divers de gestion courante (régul TVA)	15 000,00 €
Chapitre 65		0,00 €			
6582	Subventions Eco-emballages	+ 300 000,00 €			
Chapitre 012		49 500,00 €			
6336	Cotisations centre national et centre de gestion	+ 500,00 €			
64111	Rémunération principale	+ 30 000,00 €			
64118	Autres indemnités	+ 5 000,00 €			
6453	Cotisations aux caisses de retraites	+ 6 000,00 €			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	+ 8 000,00 €			
Chapitre 023		19 500,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	19 500,00 €			
TOTAL		15 000,00 €	TOTAL		15 000,00 €



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 octobre 2014
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

